

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET INSPECTEURS

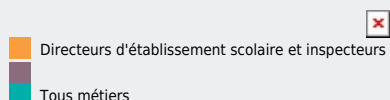
EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT ¹ DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

98 %
des personnes
exerçant ce métier sont
en emploi stable



42 %

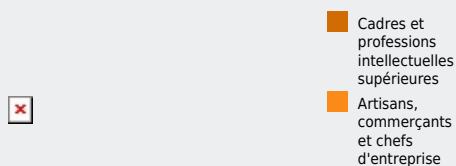
des personnes exerçant ce
métier sont non salariées
(13 % tous métiers)

11 %

des personnes exerçant ce
métier travaillent à temps
partiel
(18 % tous métiers)

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

58 %
des personnes
exerçant ce métier
appartiennent à la
catégorie «Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures»



La moitié des salariés
exerçant ce métier gagnent
plus de

3 830 €

net par mois à temps plein
(1 780 € tous métiers)

Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

Notes :

¹ Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.